



Communiqué de presse

Salaires des personnels de l'Education nationale : stop au déni ! La revalorisation est urgente

En cette veille de rentrée, le ministère de l'EN a communiqué une note statistique prenant notamment comme indicateur principal le salaire net moyen des enseignant·es en 2024. Elle a trouvé un large écho médiatique dans lequel le chiffre de 3090 euros comme salaire moyen a été martelé sans recul. Mettre en avant cet indicateur permet de présenter devant l'opinion publique un tableau globalement favorable de la situation avec un salaire moyen au-dessus de 3000 euros mensuels et en hausse. Il s'agit d'une présentation tronquée dont la diffusion par le ministère ne peut qu'alimenter les discours de prof bashing. A quelques semaines des débats budgétaires, la ficelle ministérielle est grossière et consternante.

La mise en avant du salaire moyen permet en particulier de masquer le vieillissement des populations enseignantes par les effets cumulés du recul de l'âge de la retraite du fait des réformes et de recrutements peu nombreux. On ne peut pas comparer les rémunérations moyennes de professions sans tenir compte de leur avancée dans la carrière, or celle des enseignant·es est très élevée. Ainsi, cette communication ministérielle s'avère très éloignée des réalités vécues. Par exemple, le premier échelon de la grille indiciaire d'un·e professeur·e certifié·e ou d'un·e professeur des écoles représentait en 1980 plus de deux SMIC, il représente 1,04 SMIC à la rentrée 2026.

Par ailleurs, l'étude prend un comparatif salarial entre 2023 et 2024 pour conclure à une augmentation de ce salaire moyen. Prendre ces deux années précisément est bien pratique car une augmentation de l'indemnité de suivi des élèves de 100 euros a bien eu lieu en 2023 pour tout·es les enseignant·es, mais ce fut la seule et unique revalorisation indemnitaire qui a concerné tout le monde, et des augmentations de la valeur du point ont bien eu lieu en 2022 et 2023. Mais cela faisait suite à 5 années de gel (le Président Macron est en effet le premier président de la République à ne pas avoir augmenté le point d'indice des fonctionnaires durant tout un quinquennat, de 2017 à 2022) et en 2024, 2025 et 2026, aucune mesure de revalorisation n'a été prise aussi bien du point de vue indiciaire qu'indemnitaire. Oser titrer que la revalorisation indemnitaire soutient la dynamique du salaire net est tout simplement méprisant.

Enfin, les femmes sont étonnamment absentes des données statistiques du ministère alors que les inégalités salariales sont une réalité. Sont aussi absentes des statistiques les contractuel·les, AED et AESH.

La politique salariale dynamique qu'exige la FSU doit passer par le rattrapage d'au moins 20 % de la valeur du point d'indice mais aussi par une loi de programmation ambitieuse sur la revalorisation de nos métiers, actant année après année les sommes en jeu, détaillant les mesures attribuées à chaque corps afin de garantir leur effectivité.

La dévalorisation de l'image des professions, le décrochage des rémunérations au regard de la qualification et du temps de travail – estimé entre 41 et 44 heures hebdomadaires par le même ministère – sont criants. Il est temps de prendre ce sujet à la hauteur qu'il mérite, notamment face à la crise des recrutements qui perdure.

La journée de grève et de manifestations à laquelle la FSU appelle avec l'ensemble des organisations de la fonction publique le 29 septembre sera l'occasion pour les personnels d'en porter l'exigence.

Bagnolet, le 24 août 2026

